





ANNEXE AU CODE DE VIE

PRÉCISIONS SUR CERTAINES RÈGLES DE L'ÉCOLE

		
<u>Entrée des élèves</u>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Au son de la cloche, les élèves doivent venir en rang devant la porte qui leur est assignée. ✓ Les élèves doivent former un rang de garçons et un rang de filles. ✓ Les enseignants font rentrer les élèves en petits groupes dès qu'ils arrivent à leur porte. ✓ Les enseignants se placent sur chacun des paliers pour s'assurer que la circulation dans l'école s'effectue calmement et en silence. 	
<u>Entrées et sorties sur la cour de l'école</u>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Entrer ou sortir par le corridor d'accès sur la rue St-Pierre. <i>(Les élèves qui viennent à l'école en vélo doivent marcher à côté de leur vélo pendant le trajet à l'intérieur du corridor d'accès et dans la cour pour la sécurité de tous.)</i> ✓ Les parents doivent débarquer ou embarquer leur enfant sur la rue St-Pierre 	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Interdit de passer par l'entrée des autobus et des transports adaptés. ✗ Interdit aux parents de débarquer leur enfant sur la rue Pie IX.
<u>Circulation dans l'école</u>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les déplacements dans l'école doivent se faire en silence et dans le calme. 	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Les déplacements pendant les heures de cours doivent être réduits au maximum.
<u>Toilettes et abreuvoirs</u>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les élèves qui en ont besoin peuvent passer boire de l'eau ou aller à la salle de bain au début des pauses. 	
<u>Module de jeux</u>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Préscolaire et 1^{re} cycle ✓ En tout temps / peu importe la saison 	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Interdit aux élèves de 2^e à 6^e années.
<u>Araignée</u>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Tous les groupes ✓ Selon l'horaire de jeux ✓ En tout temps / peu importe la saison 	
<u>Balanoires</u>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Tous les groupes ✓ Selon l'horaire de jeux ✓ Lorsque les balançoires sont installées 	
<u>Soccer</u>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 1^{re} à 6^e années – sur le terrain de soccer ✓ Selon l'horaire de jeux ✓ Peu importe la saison / dépendant de l'état du terrain ✓ Si neige : appliquer la règle « NEIGE » et utilisation du demi terrain de soccer. 	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Interdit aux élèves du préscolaire ✗ Interdit d'être sur ce terrain si ce n'est pas pour jouer selon les règles ✗ Interdit d'apporter un ballon de la maison ✗ Interdit de jouer au soccer ailleurs que sur le terrain de soccer.
<u>Patinoire</u>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 2^e à 6^e années ✓ Selon l'horaire de jeux ✓ Lorsque les bandes sont installées ✓ Appliquer la règle « NEIGE » ✓ Équipement obligatoire supplémentaire : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Casque ▪ Lunettes de protection 	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Interdit aux élèves du préscolaire et de 1^{re} année ✗ Interdit de flâner sur la patinoire (en tout temps – sans l'équipement nécessaire) ✗ Interdit d'apporter des bâtons de hockey de la maison ou des rondelles
<u>Skatepark</u>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 2^e à 6^e années ✓ Selon l'horaire de jeux ✓ Lorsqu'il n'y a plus de neige dans la majeure partie de la cour ✓ Équipement obligatoire supplémentaire : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Casque ▪ Genouillères (protection pour les genoux) ▪ Coudières (protection pour les coudes) ▪ Protège-poignets ▪ ESPADRILLES sécuritaires. ✓ Autorisation parentale signée ✓ Patins à roues alignées* ✓ Planches à roulettes* 	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Interdit aux élèves du préscolaire et de 1^{re} année ✗ Fermé dans ces circonstances : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pluie ▪ Neige ▪ Gel au sol ✗ Interdiction de flâner sur ce terrain (en tout temps)
<u>Billard Foot</u>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Disponible pour tous en tout temps. 	
<u>Basketball</u>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Tous les groupes ✓ Lorsqu'il n'y a plus de neige dans la majeure partie de la cour 	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Interdiction d'être sur ce terrain si ce n'est pas pour jouer selon les règles.
<u>Balle au mur</u>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Zone de la porte 3 : <ul style="list-style-type: none"> ○ GEPS : Permis en tout temps ○ Primaire régulier et classes adaptées ○ Référence obligatoire de l'intervenant 	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Interdit aux élèves du préscolaire ✗ Interdit d'apporter des balles de la maison
<u>Ballon rotatif</u>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Tous les groupes du primaire ✓ Zone près du skatepark : 3^e à 6^e années ✓ Zone près des modules : 1^{re} et 2^e années ✓ Les élèves peuvent jouer au ballon rotatif avec des élèves des autres classes. 	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Interdit aux élèves du préscolaire. ✗ Interdit d'apporter un ballon de la maison.
<u>Butte de glissade</u>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Tous les groupes ✓ Article de glissade obligatoire (tapis ou soucoupe fournis par l'école) ✓ 1 élève par article de neige ✓ Être assis sur l'article de neige ✓ Empiler les articles de neige à la porte 2 à la fin de la récréation (des responsables s'occuperont de les rapporter au cabanon) 	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Interdiction d'être dans cette zone si ce n'est pas pour glisser selon les règles. ✗ Interdit d'apporter des articles de glissade de la maison. ✗ Aucun rang ne peut se prendre dans cette zone tant que la cloche pour rentrer dans l'école n'est pas sonnée.
<u>Plaques de glace dans la cour</u>		<ul style="list-style-type: none"> ✗ Interdit de glisser sur les plaques de glace dans la cour en tout temps.
<u>Cabanon</u>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Accès selon l'autorisation de l'adulte (responsabilité à certains élèves) 	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Interdit de jouer ou de flâner derrière le cabanon.

« NEIGE » (zones enneigées / hiver) (terrain de soccer – module – araignée – balançoires – patinoire – zone du support à vélo – butte pour glisser)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Équipement obligatoire pour y avoir accès : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Bottes ▪ Pantalon de neige ▪ Gants ou mitaine ▪ Tuque 	✗ Interdit à TOUS les élèves qui ne portent pas l'équipement requis.
« SANS NEIGE » (De la porte 2 jusqu'au terrain de basketball)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Zone permise aux élèves qui n'ont pas l'équipement requis pour les zones enneigées. 	✗ Interdit de flâner près des portes d'entrée (porte 1; porte 2; porte 3).
BOTTES	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le port des bottes est obligatoire pendant toute la période où la patinoire est installée dans la cour de l'école. 	✗ Les talons hauts sont interdits pour les élèves.
CHAUSSURES	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les chaussures sont permises lorsque la patinoire n'est pas installée. ✓ Les chaussures doivent être sécuritaires (attachées au pied). 	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Les talons hauts sont interdits. ✗ Interdit de porter des sandales de plage (« gougounes »).
TENUE VESTIMENTAIRE	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les shorts et les jupes sont acceptés selon la longueur suivante : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Maximum d'une main en haut du genou. ✓ Les chandails sans manches sont acceptés : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Épaules couvertes en bonne partie 	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Les shorts et les jupes courtes sont interdits. ✗ Les camisoles sont interdites (celles où les bretelles sont plus petites que 4 doigts). ✗ Les logos portant un message de violence sont interdits.
ÉQUIPEMENTS SPORTIFS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Planche à roulettes et équipement de skate (selon la journée à l'horaire) ✓ Patins à roues alignées (selon la journée à l'horaire) ✓ Les patins peuvent être apportés dans le transport scolaire, dans un sac fermé. ✓ Le Royaume des sports fournit aux élèves l'équipement requis (pendant les heures de classe). ✓ Le Royaume des sports peut louer de l'équipement aux élèves (en dehors des heures de classe). 	<ul style="list-style-type: none"> ✗ Interdit d'utiliser cet équipement dans la cour de l'école (sauf lors des récréations). ✗ Interdit d'apporter une planche dans le transport scolaire. ✗ Interdit d'apporter tout autre équipement de la maison (à moins d'une permission écrite de l'enseignant).
VÉLOS	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les vélos doivent être stationnés au support à vélo avec un cadenas. 	✗ Interdit de se promener en vélo dans la cour de l'école. ***
Récréations guidées	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Préscolaire et primaire : Le titulaire de l'élève concerné a la responsabilité de le jumeler avec un enseignant qui surveille à la récréation (en s'assurant d'aviser cet enseignant). 	✗ Aucune récréation guidée ne doit être effectuée par les enseignants assignés au module, à l'araignée, aux balançoires, au terrain de soccer et à la balle au mur.
Stationnement de l'école	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réservé au personnel de l'école ✓ Se stationner de reculons 	✗ Interdit aux parents d'utiliser ce stationnement.
CIRCULATION DANS L'ÉCOLE	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les enfants peuvent circuler en dehors des heures de classe (selon autorisation de l'enseignant) et de façon LIMITÉE. 	✗ Les parents ne peuvent circuler dans l'école, à moins d'une autorisation spéciale de la secrétaire ou direction.
ARRIVÉES à l'école	<ul style="list-style-type: none"> ✓ COUR D'ÉCOLE : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les enfants doivent arriver au moment où il y a de la surveillance seulement : AM : 7h50 / PM : 12h30. ✓ PORTE PRINCIPALE : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les enfants qui ont une mesure particulière d'entrer par la porte principale doivent arriver à : AM : 8h00 / PM : 12h35. 	✗ Aucun enfant ne pourra entrer avant les heures désignées (aucune surveillance)
APRÈS les heures de classe	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Les élèves peuvent venir jouer dans la cour de l'école à compter de 16h30. 	✗ Les élèves qui ne sont pas au service de garde ne peuvent venir dans la cour avant l'heure permise.

POUR LE PERSONNEL ENSEIGNANT SEULEMENT

Zones de surveillance « AVEC NEIGE » (hiver)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Porte 1 : Module, araignée et balançoires ✓ Porte 2 : Butte de glissage ✓ Porte 3 : Élèves sans pantalons de neige (de la porte 2 jusqu'au terrain de basket) ✓ Activités dirigées : Patinoire et terrain de soccer 	
Zones de surveillance « SANS NEIGE » (printemps/été/automne)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Porte 1 : Module, araignée et balançoires ✓ Porte 2 : Terrain de soccer ✓ Porte 3 : Zone asphaltée ✓ Activités dirigées : Skatepark et basketball 	

La direction

Avril 2020